Confédération paysanne de Loire-Atlantique

Syndicat pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur·euses

Nantes, 12 mai 2025

Communiqué de presse

LOI DUPLOMB : LA DEREGULATION AU NOM DE LA SIMPLIFICATION

Initiée en réponse aux mouvements agricoles de l'hiver 2024, la Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite Loi Duplomb, a détourné les revendications des agriculteurs pour engager insidieusement des mesures de dérégulations.

En effet, les mobilisations en question étaient loin d'être unitaires, mais exprimaient toutes :

- Des revendications sur le revenu des agriculteurs et agricultrices,
- Des inquiétudes face au changement climatique,
- Et une volonté de simplification.

Au final, la proposition ne comporte aucune avancée pour le renouvellement des générations, aucune avancée pour le revenu agricole, aucune avancée sur les transitions agricoles et détourne la volonté de simplification, partagée par tous les agriculteurs et agricultrices, pour organiser une grande dérégulation au détriment de la profession agricole.

En effet, en tentant de réintroduire des pesticides - dont la dangerosité pour l'être humain et l'environnement ont été démontrés - et en généralisant cette approche en proposant de créer un conseil d'orientation pour la protection des cultures qui priorisera le travail de l'ANSES, cette loi acte un principe simple : un quintal de blé ou un kilo de noisettes supplémentaires valent plus que la vie d'un agriculteur, d'une agricultrice et de leur famille, qui restent les premières victimes de ces produits dangereux.

Ce n'est pas en abaissant nos standards de production et en introduisant des pratiques dangereuses que nous améliorerons les conditions de travail et le revenu des agriculteurs et agricultrices. Ces normes sont au contraire notre seul argument et notre seule protection contre l'afflux de produits issus de zones du monde moins exigeantes.

C'est pourquoi, **la Confédération paysanne de Loire-Atlantique s'oppose fermement à la proposition de loi sous sa forme initiale**, et salue le travail des parlementaires de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire qui ont commencé à retirer les mesures les plus problématiques.

CONTACTS :

Antoine BARON, Président de la Confédération Paysanne de Loire-Atlantique, 06 30 58 66 00.